



FONDATION  
**BOCKÉ**  
RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE

Ensemble, engagés  
et solidaires  
auprès de nos aînés

**EHPAD**  
**PUTILLENEA**

Livret  
d'Accueil



## Table des matières :

I.	Présentation : L'EHPAD Putillenea.....	3
1.	Un Cadre de Vie privilégié .....	3
2.	L'Histoire de la Fondation Erik et Odette BOCKE.....	4
3.	Plan de l'Etablissement .....	5
4.	Les Types d'Hébergement proposés.....	7
II.	Votre équipe d'accompagnement.....	11
1.	L'équipe de PUTILLENEA.....	11
2.	Les Professionnels Extérieurs .....	14
3.	Votre famille et vos proches.....	15
III.	Votre vie quotidienne.....	16
1.	Votre Chambre .....	16
2.	Une Restauration de Qualité .....	17
3.	Les Services Proposés.....	17
4.	Une Vie Sociale Dynamique.....	18
5.	Votre Projet d'accompagnement.....	21
IV.	Votre participation à la vie de la maison.....	22
1.	Le Conseil de Vie Social – CVS .....	22
2.	La Commission Animation .....	22
3.	La Commission Restauration .....	22
4.	L'Enquête de Satisfaction .....	23
V.	Formalités d'admissions et frais de séjours.....	23
1.	Formalités d'Inscription.....	23
2.	Frais de Séjour.....	24
3.	Les Aides Financières à votre disposition .....	24

# Bienvenue à Putillenea !

Bonjour,

L'EHPAD PUTILLENEA a le plaisir de vous remettre ce livret d'accueil dont le but est de vous informer sur les conditions d'accueil de séjour. Il contient une série de renseignements qui pourront vous être utiles pour préparer ou faciliter une arrivée dans notre établissement. Il vous permettra de découvrir notre structure.

Soyez assuré que l'ensemble du personnel qui sera amené à vous entourer et vous accompagner au quotidien, mobilisera tout son savoir-faire et professionnalisme et toute son attention pour que vos conditions de vie soient les plus agréables et sécurisantes.

Ce livret sera complété lors de votre entrée par un contrat de séjour et un règlement de fonctionnement auxquels vous pourrez vous référer. Nous espérons que ce livret vous sera utile. N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques et suggestions, elles nous seront précieuses pour améliorer davantage nos conditions d'accueil et de séjour.

Vous souhaitant bonne lecture,



Bien cordialement

Mme Véronique ETCHEVERRIA



# I. Présentation : L'EHPAD Putillenea

## 1. Un Cadre de Vie privilégié

L'Ehpad est situé sur la commune d'Urrugne, commune des Pyrénées Atlantique de plus de 10 000 habitants. La commune d'Urrugne est aux portes de l'Espagne entre la corniche Basque et les Pyrénées.

L'Ehpad, est dans le quartier de Socoa-Corniche, et bénéficie d'un cadre exceptionnel. Sa proximité avec le centre-ville, les commerces et les nombreuses animations aux alentours permettent aux résidents de continuer à participer à la vie citoyenne de la commune. Une promenade le long de l'Untxin, est accessible à la sortie de l'EHPAD, idéal pour les balades.



L'établissement se situe à deux pas d'une ligne de bus (n°39) vous permettant de vous déplacer facilement entre Saint-Jean-de-Luz et Hendaye.



## 2. L'Histoire de la Fondation Erik et Odette BOCKE

L'Ehpad Putillenea est un établissement privé à but non lucratif, entrant dans la catégorie des établissements sociaux et médico- sociaux tels que définis par la *loi 2002-2 du 2 janvier 2002* rénovant l'action sociale et médico-sociale. Celui-ci fait partie de la fondation Erick et Odette BOCKE, reconnue d'utilité publique.

- **La Fondation Erik et Odette BOCKE**

Odette BOCKE, née Ricard, était l'unique héritière de Château Fieuzal, grand cru classé de Graves en appellation Pessac- Léognan, qu'elle a dirigé avec son mari durant de nombreuses années.

La Fondation Erik et Odette BOCKE est née de la volonté d'Erik BOCKE qui, à son décès, a légué sa maison d'habitation située dans le bourg de Léognan sous condition d'y accueillir des personnes dans le besoin.

La fondation E. et O. BOCKE sera reconnue d'utilité publique par décret du 22 décembre 1977.

La Fondation, ainsi que l'AASSA (Association D'Action Sanitaire et Sociale d'Aquitaine), ont été créées sur des valeurs fortes et partagées. Ces valeurs, évidentes pour les fondateurs, ont évolué au fil du temps, en parallèle de la gestion des établissements d'accueil des personnes âgées et de leur environnement.

Le rapprochement de ces deux entités a été l'occasion de réaffirmer, avec les salariés, les familles et nos partenaires, ce en quoi nous croyons ainsi que les valeurs qui guident nos décisions et nos actions quotidiennes.

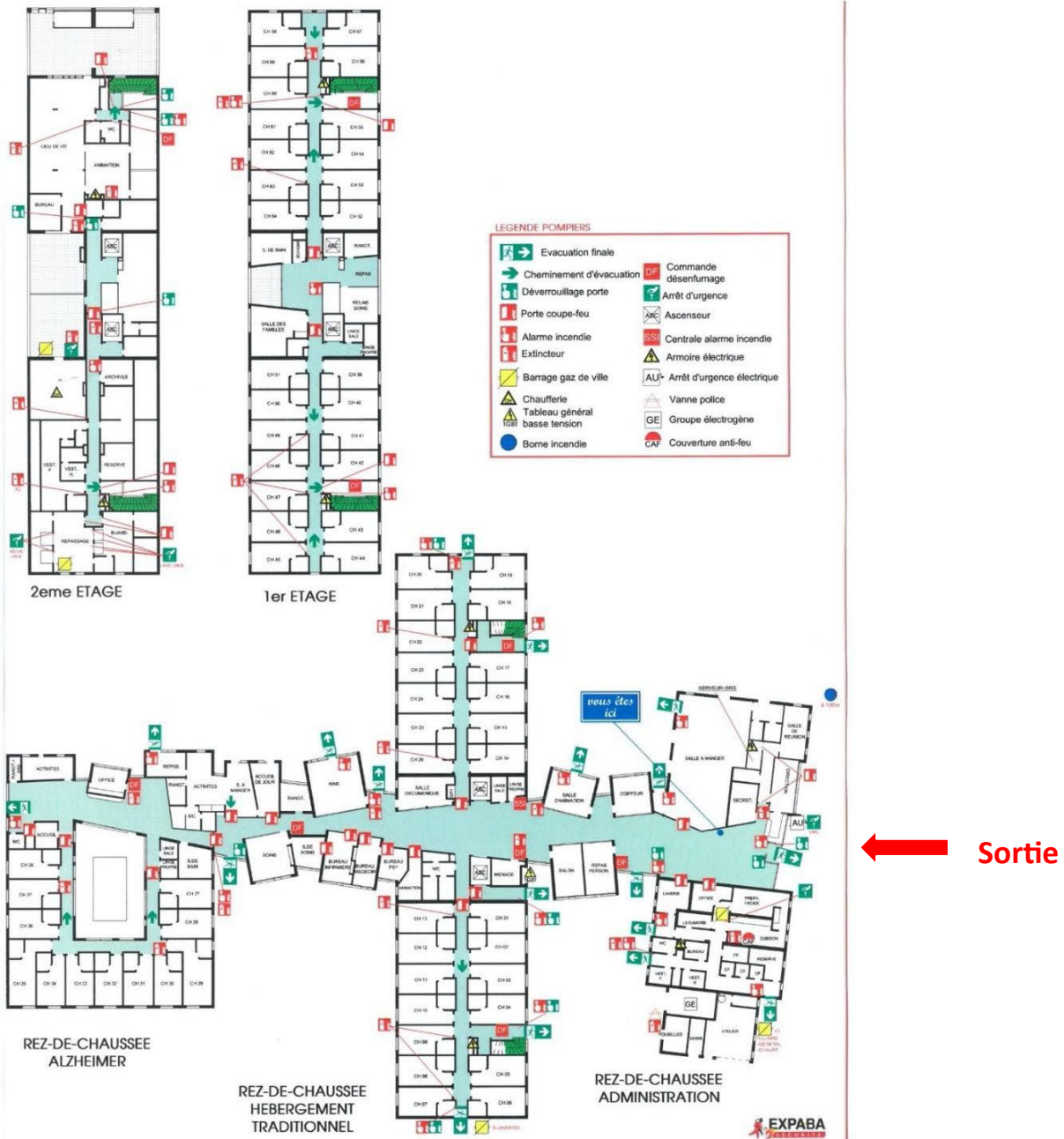
- Respect de la dignité et de l'intimité de chacun,
- Respect de chacun en tant qu'individu, avec sa propre histoire, ses désirs, ses difficultés,
- Maintien de l'autonomie,
- L'ouverture de l'EHPAD vers l'extérieur.

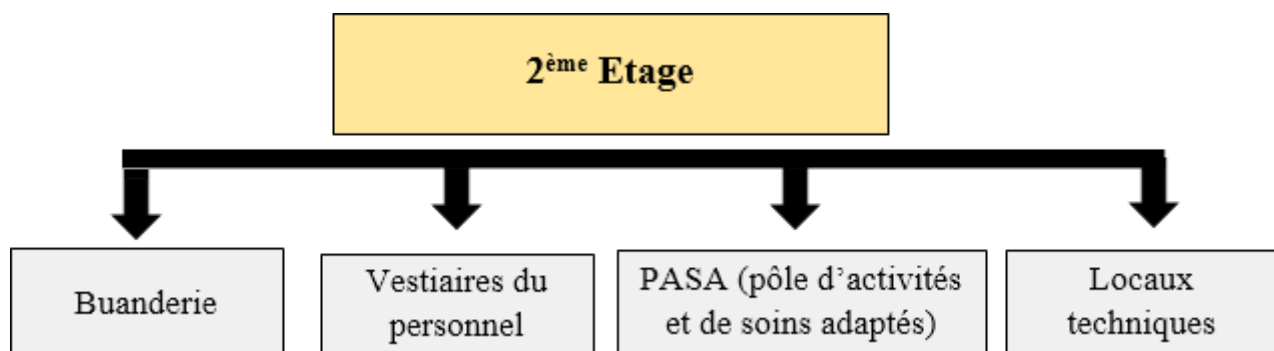
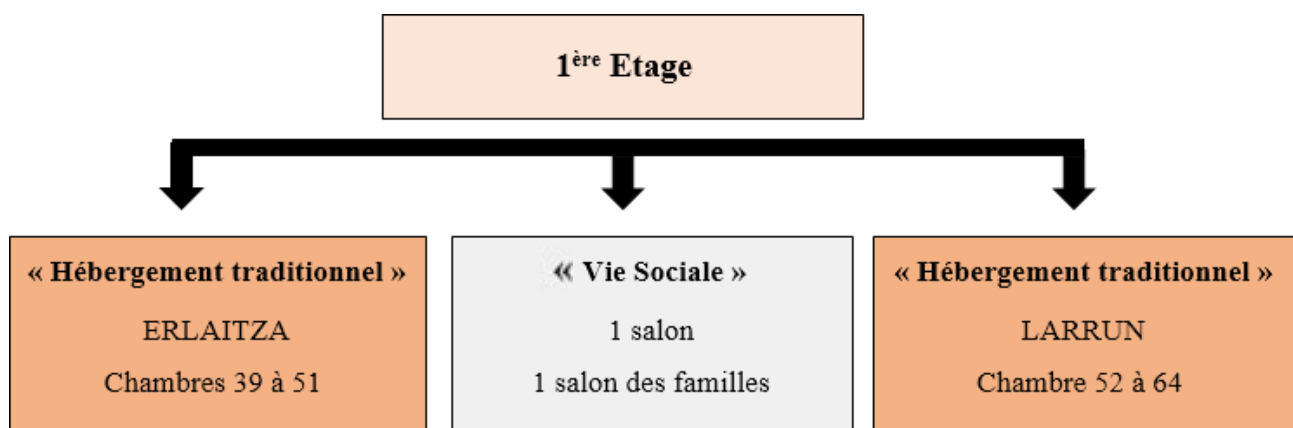
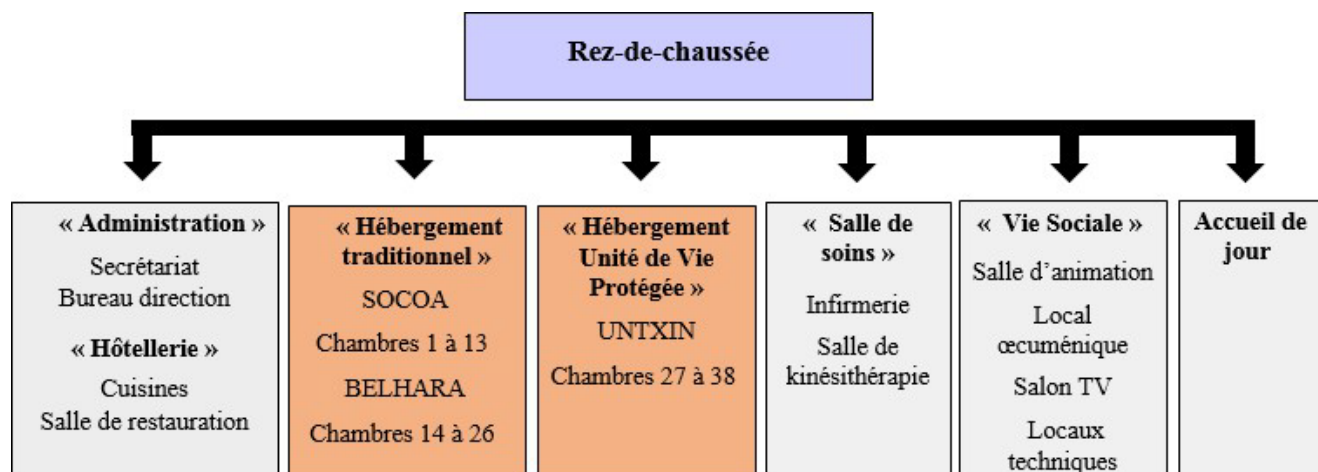




### 3. Plan de l'Établissement

Organisés sur deux étages et une superficie habitable de 3628 m<sup>2</sup> les locaux sont clairs, agréables et adaptés aux besoins des personnes âgées dépendantes.





## 4. Les Types d'Hébergement proposés

L'établissement a ouvert ses portes en 2015 afin de permettre de vous accueillir, quel que soit votre degré de dépendance.

La capacité totale est de 70 places se décomposant de la façon suivante :

- 62 places d'accueil permanent dont 12 en unité de vie protégée
- 6 places d'accueil de jour
- 2 places d'accueil temporaire

L'Ehpad accueille globalement des personnes âgées dépendantes de 60 ans et plus (sauf dérogation pour les personnes de moins de 60 ans) et est habilité à recevoir des bénéficiaires de l'aide sociale.

L'établissement est également conventionné avec la CAF pour l'APL ;

### ➤ L'hébergement permanent

Chaque personne résidant dans l'établissement peut être accueillie dans un espace qui lui convient, lui assurant sécurité et liberté.

En effet, et selon vos besoins d'accompagnement, vous pouvez être accueilli soit :

- En unité dite « classique »
- En unité sécurisée, l'Untxin

Au cours de votre séjour et selon vos besoins, vous pouvez, après avis médical, intégrer l'une ou l'autre des unités.

- **L'Unité de vie Spécialisée « UNTXIN »**

L'Untxin est prévue pour accueillir 12 résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou maladie apparentée à un stade avancé.





Des locaux spécifiques sont dédiés, permettant au résident de vivre à son rythme dans un environnement sécurisé et bienveillant, tout en bénéficiant d'un accompagnement spécifique permettant de préserver autonomie et liberté d'aller et venir.

L'organisation se fait autour des actes de la vie quotidienne, avec un espace commun « salle à manger-salon » et un jardin spécifique.

La pertinence du maintien en unité sécurisée est réévaluée régulièrement ; un résident peut être amené à quitter l'unité spécialisée, selon des protocoles préétablis et en discussion avec son entourage et son médecin traitant.

- **Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés : PASA « CHOCO ONA »**

L'établissement dispose d'un PASA, accueillant des résidents de l'Ehpad atteints de troubles du comportement modérés. Des activités sociales et thérapeutiques leur sont proposées dans un espace de vie spécialement aménagé.

L'entrée dans ce pôle est validée par le médecin coordonnateur et l'équipe dédiée.

Le PASA, de 12 places, fonctionne

du mardi au vendredi de 10h30 à 16h30 avec l'intervention d'une équipe formée à ce type d'accueil spécifique, Assistante en soin en gérontologie (ASG), Psychologue, Ergothérapeute, Cadre Infirmier.





L'accueil au sein du PASA se réalise sur la base de critères précis, avec l'accord du médecin coordonnateur et le consentement de la personne concernée et de son entourage.

Pour chaque résident accueilli, l'objectif est de maintenir une stimulation au travers d'activités adaptées afin de consolider les capacités restantes, freiner l'évolution de la maladie et prévenir l'aggravation des symptômes.

### ➤ L'Accueil de Jour

L'accueil de jour permet d'accueillir des personnes en perte d'autonomie vivant à domicile. Ce service propose un accompagnement individualisé et un soutien aux aidants, entre un à cinq jours par semaine.

L'accueil de jour est ouvert de 10h00 et 16h30.

Les résidents à l'accueil de jour sont accueillis dans des espaces dédiés, spécialement aménagés.

Une salle à manger pour le repas du midi, une salle de repos pour ceux qui souhaitent se reposer et un coin télé.

Ils bénéficient des animations et ateliers mis en place au sein de l'établissement.

L'établissement participe à hauteur d'un forfait journalier aux frais de transport. Le tarif dépend du degré d'autonomie du résident. Une partie peut être prise en charge par l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) à domicile.





## ➤ L'Hébergement Temporaire

En plus de l'hébergement permanent, l'établissement propose un hébergement temporaire fonctionnant toute l'année. Vous pouvez y être accueilli dans les mêmes conditions que le séjour permanent mais sur une durée plus courte, allant de quelques jours à 3 mois maximum, consécutifs ou non, renouvelable une fois.

Le recours à ce type d'accueil est souvent lié au besoin de répit de l'aidant principal, parfois plusieurs fois dans l'année. Il permet aux familles de partir en vacances ou de se reposer, afin de favoriser le maintien à domicile.

Cela peut également être un temps de préparation à une entrée en institution.

Les conditions d'accueil et d'admission sont les mêmes que pour l'hébergement permanent.

Il est parfois possible d'alterner accueil de jour et séjours temporaires. Le coût dépend du degré d'autonomie du résident.

Une partie peut être prise en charge par l'APA (Aide Personnalisée à l'Autonomie) à domicile.





## II. Votre équipe d'accompagnement

Chaque personne âgée entrant dans l'Ehpad reste libre de faire intervenir auprès d'elle les professionnels de son choix. Cette liberté est essentielle et incontournable.

A ce titre, vous conservez le libre choix de votre médecin traitant, de votre kiné si ces derniers peuvent poursuivre votre suivi dans l'établissement. Une étroite collaboration avec le personnel de l'établissement est demandée.

A côté de cela, vous allez être entouré par une équipe attentive où chacun a un rôle précis et complémentaire. Il vous sera utile de pouvoir distinguer les membres de cette équipe. Vous pourrez les repérer grâce à leur blouse, leur nom et fonction sont inscrits sur celle-ci.

### 1. L'équipe de PUTILLENEA

Au quotidien, l'accompagnement est assuré par une équipe qui réunit des compétences multiples.

#### ➤ L'ÉQUIPE SOIGNANTE et paramédicale

- **Le médecin coordonnateur**

Présent à mi-temps au sein de la structure, il veille au bon déroulement des soins prodigués. Il travaille en collaboration avec le médecin traitant et les professionnels médicaux. Il sera attentif au traitement médical et travaillera en collaboration avec l'équipe soignante. Il participera à la rédaction de protocoles de soins individualisés qui faciliteront une prise en charge adaptée à chacun.



- **La cadre infirmière**

En lien étroit avec la direction, elle est à votre disposition pour vous informer, vous conseiller et répondre à vos demandes. Elle vous aidera pour tout ce qui a trait aux questions relatives à la santé, ou encore au confort et vie quotidienne.

Garant de la qualité des soins prodigués, elle assure aussi la gestion du service, l'organisation et la coordination des soins en collaboration avec le médecin coordonnateur.

- **Les infirmières**

Les Infirmières sont présentes la journée pour assurer les soins et répondre à tous les besoins. Elles exercent une surveillance constante. Vous trouverez auprès d'elles une écoute privilégiée.

- **Les aides-soignantes**

Les aides-soignantes (AS) sont disponibles pour assurer votre confort. Elles s'associent aux infirmières lors des soins et répondent à vos besoins essentiels (repas, toilette, accompagnement spécifique ...) selon votre degré de dépendance.

- **La psychologue**

Présente à mi-temps, elle a pour mission d'accompagner chaque résident selon ses besoins, dès l'entrée et tout au long de son parcours, et ce en étroite collaboration avec le reste de l'équipe. Elle est également disponible pour accompagner l'entourage du résident le cas échéant. Elle intervient aussi bien par le biais d'entretiens individuels que par l'animation de groupes.

- **L'ergothérapeute**

Elle a pour rôle de vous conseiller, de vous accompagner dans le maintien de votre autonomie dans les gestes du quotidien. Elle est présente à temps partiel.

➤ **Le Pôle Animation**

Selon la fondation Médéric Alzheimer, « l'animation est au cœur du fonctionnement des établissements et occupe une place originale. Elle contribue à la qualité



de vie des personnes ». La personne en charge de l'animation a pour mission de développer, d'organiser et de conduire des projets visant à votre épanouissement, votre socialisation et votre autonomie. Elle a un rôle de coordinatrice et d'appui pour les équipes. Elle fait aussi le lien entre les différents intervenants extérieurs : artistes, bénévoles ....

### ➤ Le Pôle Hôtelier

On retrouve dans le pôle hôtelier, les ASH (Agent de Service Hôtelier). Elles veillent à votre bien-être en assurant l'entretien des chambres, des locaux communs. Les ASH contribuent avec les AS aux aides repas, la distribution et le débarrassage des repas quotidiens.

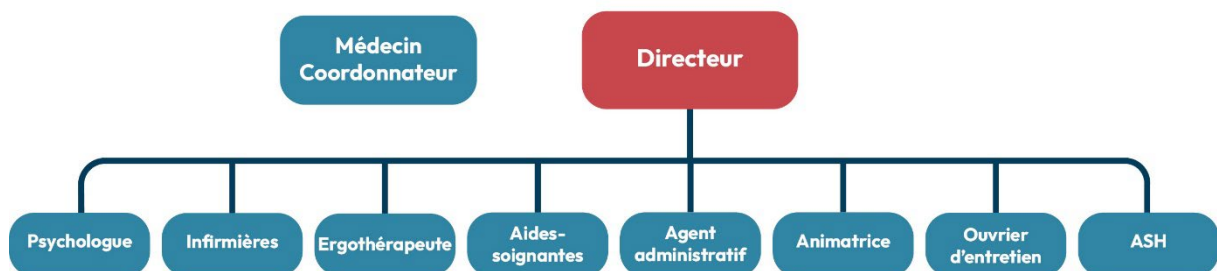
Un service lingerie assure l'entretien de votre linge

### ➤ Le pôle « services généraux »

Ce pôle est constitué de :

- La Directrice de l'établissement
- Un Agent Administratif
- Un Agent d'entretien, à temps plein

### Organigramme du personnel







## 2. Les Professionnels Extérieurs

- **Votre Médecin traitant**

Chaque résident a un médecin traitant dont il a le libre choix. Le médecin vient lui rendre visite dans l'EHPAD. Vous pouvez donc conserver votre médecin traitant habituel si votre médecin accepte de se déplacer dans l'établissement.

Le médecin traitant sera amené à collaborer avec l'équipe soignante et le médecin coordonnateur, mais il restera prescripteur des soins (ordonnances ...)

- **Les professionnels paramédicaux**

Les kinésithérapeutes, les orthophonistes et les autres professionnels paramédicaux peuvent intervenir sur prescription médicale dans l'établissement. Ceux-ci peuvent rester les mêmes qu'à domicile. En l'absence d'intervenant à domicile, une liste de kinésithérapeutes, orthophonistes susceptibles de vous suivre au sein de l'EHPAD est à votre disposition.

- **La coiffure, la pédicure, l'esthéticienne**

Votre coiffeuse, pédicure-podologue, et esthéticienne peuvent intervenir dans l'établissement.

En l'absence d'intervenant à domicile, un annuaire de coiffeurs/pédicures-podologue/esthéticienne est à votre disposition à l'accueil de l'établissement.

Concernant la prise de rendez-vous, la famille ou le mandataire judiciaire se chargera de la prise du rendez-vous. Il devra ensuite nous être communiqué idéalement par mail.

Vous avez aussi la possibilité de prendre des rendez-vous périodiquement, à condition de nous en informer à l'avance.

➤ **Lieu de Rendez-vous :**

- Salon de coiffure au rez-de-chaussée ou dans votre chambre pour la coiffeuse avec le matériel nécessaire
- Ou à l'infirmerie au 1er étage, ou dans votre chambre pour les soins esthétiques ou pédicures.



En ce qui concerne le règlement des prestations, il se fait directement auprès du professionnel par la famille, le résident ou le mandataire judiciaire.

### 3. Votre famille et vos proches

- **Votre Famille et vos amis**

Ils sont les bienvenus auprès de vous et, chaleureusement invités à participer à la vie quotidienne et à toutes les animations de l'EHPAD. Ils ont aussi la possibilité de vous rendre visite tous les jours, de préférence fin de matinée ou l'après-midi, laissant le temps au personnel d'effectuer les soins le matin. Les heures de repas doivent être si possible respectées.

Nous comptons sur les familles pour les prises de rendez-vous, la vérification des produits d'hygiène, le suivi et le renouvellement des vêtements (être vigilant au changement de saison).

- **Les autres Résidents**

Ils vivent déjà au sein de l'établissement. Ils ont fait le choix de quitter leur domicile. Il vous faudra apprendre à partager les règles de vie en collectivité avec eux.





### III. Votre vie quotidienne

#### 1. Votre Chambre

Les chambres individuelles, bénéficient toutes d'une salle de bain privative qui permet de respecter l'intimité de chacun.

Nous vous fournissons le mobilier suivant : un lit médicalisé, un chevet, une commode-bureau, une chaise, un fauteuil de repos. Chaque chambre est équipée de placards.

Vous avez la possibilité d'apporter du petit mobilier, des effets personnels ou encore une télé (avec câble) ou un poste radio afin de personnaliser votre environnement et vous y sentir au mieux. Nous vous incitons vivement à le faire, en veillant à respecter l'accessibilité de la chambre.

Un système d'appel est présent dans la chambre et la salle de bain en cas de besoin.

Toutes les chambres disposent d'une ligne téléphonique individuelle. Vous devez demander l'ouverture d'une ligne

à l'opérateur de votre choix, en lui communiquant l'adresse de l'établissement et le numéro de la chambre. La facture vous sera ensuite envoyée et vous devriez la régler directement à l'opérateur.

Les petites réparations éventuelles seront réalisées par l'agent d'entretien sur votre demande, cette prestation étant comprise dans les frais d'hébergement.





## 2. Une Restauration de Qualité

Manger doit avant tout rester un plaisir !

A ce titre, nous accordons une importance primordiale à la qualité gustative des repas et à la convivialité de ce temps.

Ainsi, la préparation des repas est entièrement réalisée sur place par une équipe de cuisiniers d'un prestataire extérieur. Les menus sont établis sur plusieurs semaines et respectent les préconisations relatives à l'équilibre nutritionnel des personnes âgées.

Des repas à thèmes sont organisés régulièrement, vous permettant peut-être de découvrir de nouvelles saveurs et de voyager.

Les horaires des repas sont les suivants :

- Petit déjeuner : de 7h00 à 9h30 en chambre ou petit salon
- Déjeuner : de 11h30 à 13h30
- Goûter : entre 15h30 et 16h00
- Dîner : à partir de 18h00

L'heure du Repas dépend du besoin d'accompagnement.

Des collations peuvent être proposées au moment du coucher, selon vos envies.

Le repas est en général servi en salle à manger ou en chambre après avis de l'équipe soignante et/ou du médecin traitant.

## 3. Les Services Proposés

- **Le Courrier**

Il vous sera remis par l'établissement. Mais pour cela, pensez à donner à votre correspondant l'adresse complète de l'établissement et invitez-le à mentionner sur l'enveloppe,

vos nom et prénom pour éviter toute confusion !



Si votre famille veut que votre courrier arrive chez elle, pensez à faire transférer le courrier auprès de la poste!

Vous pouvez également déposer votre courrier à envoyer à l'accueil de l'établissement.

Chacun est libre de s'abonner aux quotidiens ou revues de son choix.

- **Le Linge**

Chaque résident arrive avec son linge personnel, qui pourra être marqué sur l'établissement, même s'il est entretenu par la famille. La structure assure la fourniture des draps,

couvertures et le linge de toilette (serviette, éponge, gant, serviette de table,...).

L'Ehpad assure un service de blanchisserie pour l'entretien du linge personnel à l'exception du linge délicat comme soieries et lainages ne passant pas en machine. L'entretien du linge est assuré tous les jours et distribué sous 48h.

- **Le Culte**

Une salle œcuménique est à votre disposition pour pratiquer votre religion, selon ses convictions. Pour ce qui concerne la religion catholique, des messes sont organisées

au sein de l'établissement à l'occasion des fêtes religieuses et le premier mardi de chaque mois.

## **4. Une Vie Sociale Dynamique**

L'établissement est avant tout un lieu de vie, où chacun peut continuer à faire ce qu'il aime et à participer à la vie citoyenne. De nombreux espaces favorisent cette vie sociale au sein de l'établissement.

Une animatrice est présente ; elle assure des animations, des ateliers, mais veille également à la coordination de la vie sociale de l'établissement qui est portée par l'ensemble des membres de l'équipe.



- **Les Ateliers, les Jeux**

Un certain nombre d'activités sont mises en place, aussi bien pour se divertir que pour favoriser la stimulation cognitive. La participation de chacun est recherchée mais reste sur la base du souhait des résidents.

- **Les Sorties**

Afin d'assurer le maintien du lien social, des sorties de proximité à caractère festif ou culturel ont lieu régulièrement. Des échanges intergénérationnels sont organisés en particulier avec le centre de loisir communal voisin. Nous profitons de notre localisation pour organiser des promenades en bord de mer ou le chemin de l'Untxin.



- **Les Visites**

Comme dit précédemment, votre famille et vos amis sont les bienvenus tous les jours de la semaine. Il est préférable de venir les après-midis en raison des soins le matin.

Vous pourrez rencontrer vos proches soit dans votre chambre, soit dans les espaces communs (salons de famille, jardin extérieur...)

De même, il est donné la possibilité aux familles de prendre le déjeuner avec vous dans un espace dédié. Pour cela, il est nécessaire de s'inscrire au secrétariat quelques jours avant. Le prix du repas pour le visiteur est 12€.

Vous pouvez déjeuner à l'extérieur avec vos proches, à condition de prévenir l'établissement 72h avant par mail, laissant le temps à l'équipe médicale de donner son approbation. La réponse vous sera communiquée par mail.





- **Les Rencontres avec l'Extérieur**

Des rencontres inter-EHPAD, notamment sportives, peuvent être organisées au sein de l'établissement ou à l'extérieur. En effet l'EHPAD PUTILLENEA fait partie du réseau des EHPAD du Pays Basque et de la fondation Erik et Odette BOCKE.



- **L'outil Linestie**

VOUS TROUVEREZ LE PROGRAMME DES ANIMATIONS AU NIVEAU DES PANNEAUX D'AFFICHAGE SE SITUANT DANS L'ÉTABLISSEMENT



L'application de communication entre les structures d'accueil (EHPAD, MAS, IME), les résidents et les familles

Pour renforcer la communication dans notre établissement auprès des familles et des résidents, nous avons mis en place en septembre LINESTIE.

Cette application nous permettra de partager avec vous des points d'actualités, évènements et photos de certains moments passés à Putillenea.



# Fonctionnalités

-  **Fil d'actualité** pour les familles et/ou aux personnels soignants
-  **Albums photos** Partagés par la résidence
-  **Albums personnalisés** et personnalisables pour chaque famille
-  **Invitation aux activités** et événements de la résidence
-  **Messagerie sécurisée** pour communiquer avec les familles sur la vie de la résidence
-  **Gazette interne** de la résidence, automatisée et adaptée



Aucun logiciel n'est à installer, tout se fait en ligne. C'est très simple à mettre en place et à utiliser. Linestie est une application intuitive, adaptée et sécurisée !

## 5. Votre Projet d'accompagnement

Le Projet d'accompagnement personnalisé PAP, a pour objectif d'organiser votre vie quotidienne en réduisant le décalage entre la vie à domicile et la vie en établissement.

Un recueil de vos attentes, de vos habitudes de vie vous sera remis à l'entrée dans la structure.

Ce recueil ainsi que les échanges avec vous et vos proches, nous permettront en équipe pluridisciplinaire d'établir des réponses possibles par les professionnels.

Ces objectifs d'accompagnement seront formalisés dans votre projet d'accompagnement personnalisé.

Ce projet devra être réévalué tous les ans.





## IV. Votre participation à la vie de la maison

L'entrée en institution ne signifie pas renoncer à l'exercice de la citoyenneté, bien au contraire. Nous faciliterons ainsi toute participation active à la vie de la commune, à la vie associative si vous le souhaitez. Nous solliciterons également votre famille pour nous y aider.

Au sein de l'établissement, votre avis sera régulièrement sollicité par le biais des différentes instances mises en place. La participation du plus grand nombre est recherchée.

### 1. Le Conseil de Vie Social – CVS

Le conseil de la Vie Sociale (CVS), instance consultative, est constitué de membres élus qui représentent les résidents, les familles, le personnel.

Il est présidé par l'organisme gestionnaire par le biais de la directrice d'établissement Véronique ETCHEVERRIA. Le CVS donne son avis et fait des propositions sur toutes les questions relatives à la vie dans l'établissement. Les membres sont élus pour trois ans.

### 2. La Commission Animation

Une commission animation se réunit en présence des résidents et de l'animateur. Les propositions et souhaits de chacun peuvent ainsi être entendus.

### 3. La Commission Restauration

Une commission restauration réunit régulièrement des résidents en présence du chef cuisinier afin d'entendre les remarques et souhaits concernant la restauration.



## 4. L'Enquête de Satisfaction

Notre établissement est engagé dans une démarche continue d'évaluation de la qualité.

A ce titre, nous serons amenés à vous questionner régulièrement sur votre niveau de satisfaction, sur l'ensemble du fonctionnement de l'établissement.

### I. Formalités d'admissions et frais de séjours

#### 1. Formalités d'Inscription

Toute demande d'admission doit être adressée à la direction de l'établissement par le biais :

- Du site internet Via Trajectoire, à prioriser (sélectionner l'EHPAD Putillenea)
- En main propre par l'apport d'un dossier papier disponible à l'accueil de l'établissement (si incapacité d'accéder au site Via Trajectoire)

Ce dossier, qu'il soit papier ou numérique doit être complété et toutes les pièces demandées doivent être rapportées.

Attention, aucun dossier incomplet ne pourra être examiné par l'établissement.

Une commission d'admission, composée de la Directrice, du Médecin Coordonnateur, de la Cadre infirmière et de l'Agent Administratif en charge de l'accueil des résidents, est effectuée une fois par mois. Cette commission examine votre dossier afin d'évaluer vos besoins et nos capacités à y répondre. L'admission sera prononcée par la Directrice de l'établissement.

Une fois le dossier examiné et l'admission prononcée par cette dernière, plusieurs pièces justificatives vous seront demandées afin de constituer le dossier d'admission : livret de famille, carte vitale, carte d'identité, mutuelle,



attestation de droit, .... Là aussi, tout dossier incomplet amènera au report de votre entrée dans l'établissement.

L'ensemble de ces pièces réunies, le contrat de séjour peut être rédigé et signé par les deux parties et vous sera remis avec le règlement de fonctionnement de l'établissement et la charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes en Ehpad, celle-ci étant par ailleurs affichée à l'entrée de l'établissement.

## 2. Frais de Séjour

Le tarif hébergement et le tarif dépendance sont fixés et révisés annuellement par arrêté du Président du Conseil Départemental des Pyrénées Atlantiques. Ils sont affichés dans l'établissement. Chaque résident paie par mois obligatoirement le tarif de l'hébergement + le tarif dépendance GIR 5-6, quelle que soit son autonomie.

Voir document avec tarifs en annexe.

## 3. Les Aides Financières à votre disposition

Il existe plusieurs aides financières pour aider au paiement des frais d'hébergement et de dépendance de l'établissement, dont :

- **L'Allocation personnalisée à l'Autonomie (APA)**

L'APA (allocation personnalisée d'autonomie) est une allocation destinée aux personnes âgées de 60



ans et plus en perte d'autonomie. Il existe deux APA différentes : l'APA à domicile et l'APA en établissement. L'APA en établissement vous aidera à payer une partie du tarif dépendance de l'EHPAD.

Pour bénéficier de l'APA, il faut : être âgé de 60 ans ou plus, résider en France de façon stable et régulière et être en perte d'autonomie, c'est-à-dire avoir un GIR compris entre 1 et 4.

Concernant les démarches, vous devez vous procurer un dossier de demande d'APA que vous pouvez demander auprès : des services du département (siège du Conseil départemental et circonscriptions d'action sociale) ; des centres communaux ou intercommunaux d'action sociale (CCAS), ou encore des services d'aide à domicile. (voir plaquette jointe)

- **L'Aide Sociale à L'Hébergement (ASH)**

L'aide sociale à l'hébergement (ASH) permet de prendre en charge tout ou partie des frais liés à l'hébergement d'une personne âgée en établissement. Elle est versée par le département.

Pour bénéficier de l'ASH, il faut : avoir plus de 65 ans (ou plus de 60 ans sous conditions) ; vivre en France de façon stable et régulière ; avoir des ressources inférieures au montant des frais d'hébergement.

Concernant les démarches, un dossier de demande d'ASH doit être retiré auprès de la mairie ou du centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune où la personne âgée réside. La mairie ou le CCAS transmettra ensuite le dossier aux services du département.

Pour que la prise en charge des frais d'hébergement débute à partir de la date d'entrée dans l'établissement, la demande d'ASH doit être faite dans les 2 mois qui suivent cette date. Il est donc recommandé de faire la demande d'ASH en même temps que les démarches d'admission en établissement. (voir plaquette jointe)

- **Les Aides au Logement**

Les personnes âgées qui vivent en établissement peuvent percevoir une aide au logement, notamment les APL (aide personnalisée au logement).





Plusieurs paramètres entrent en ligne de compte pour le calcul de l'aide au logement : les ressources du résident, le coût d'hébergement ou encore le lieu où est situé l'établissement.

Les APL sont versées tous les mois, et peuvent être versées directement à l'établissement, qui déduira du montant de la facture le montant des aides.

Concernant les démarches, la demande des aides au logement se fait auprès du CAF (caisse d'allocations familiales) ou de la MSA (mutualité sociale agricole) pour les retraités relevant de ce régime de protection sociale.

L'équipe de Putillenea  
vous souhaite un agréable séjour

